

LYON UNIVERSITAIRE

UNION DES UNIVERSITÉS

Aix, Besançon, Chambéry, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lyon, Marseille, Montpellier

HEBDOMADAIRE, PARAISSANT LE VENDREDI

ABONNEMENTS : { Un An..... 7 fr.
Six Mois..... 4 »

Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal

ADMINISTRATION & RÉDACTION : Rue Stella, 3, LYON

PRÈS LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

Téléphone 15-39

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

Téléphone 15-39

Adresser Lettres et Mandats à M. l'Administrateur DU "LYON UNIVERSITAIRE"

Adresser les Manuscrits au Secrétaire de la Rédaction

La Genèse des Espèces et l'Évolution des Êtres vivants

VARIATION, SÉLECTION OU MUTATION ?

Le problème de l'évolution des êtres vivants, du transformisme en un mot, ne s'est posé devant l'esprit des biologistes que depuis une époque relativement récente. Pendant longtemps la croyance à la fixité des espèces a été un véritable dogme : le mot est d'autant plus exact que c'est sur l'enseignement de la Bible qu'on se basait pour justifier cette croyance. On lit en effet dans la Genèse, chap. 1^{er}, § 24 : « Puis Dieu dit : Que la terre produise les animaux vivants, selon leur espèce, les animaux domestiques, les reptiles et les bêtes de la terre, selon leur espèce, et ainsi fut. » On y lit encore, même chapitre, § 11 : « Puis Dieu dit : Que la terre pousse son jet, savoir de l'herbe portant semence, et des arbres fruitiers portant du fruit selon leur espèce. » Ainsi, les espèces animales et végétales étaient fixées dès la création et depuis se continuaient, immuables. Ce fut la géologie qui donna le premier coup de pioche dans le dogme de la fixité spécifique. En fouillant les diverses couches terrestres, on s'aperçut en effet que, à certaines époques, existaient des animaux aujourd'hui complètement disparus (de même que des végétaux) et qu'à d'autres époques étaient apparues des formes nouvelles, absolument inconnues aux époques antérieures. C'est ainsi que les Trilobites, si fréquents à l'époque silurienne, n'ont plus actuellement un seul représentant, et que les Ammonites, si nombreuses à l'ère secondaire, ne sont pas représentées dans l'ère primaire qui la précède. Pour sauver le dogme, d'Orbigny imagina sa théorie des créations successives. Oui, disait-il, il y a des espèces nouvelles, et il y a des espèces disparues, mais elles n'ont aucune relation les unes avec les autres, elles ont été créées de toute pièce et chacune pendant sa durée est restée fixe et immuable. A part l'idée de création, qui n'a pas place dans une hypothèse scientifique, nous verions tout à l'heure que cette théorie se rapproche singulièrement des modernes mutations. Cependant, de nombreux observateurs ne pouvaient s'empêcher de constater qu'il y a souvent entre des espèces disparues et des espèces actuelles des liens tels que l'opinion qui s'impose pour ainsi dire tout naturellement est que les espèces actuelles dérivent des anciennes, lesquelles ont évolué pour arriver au stade présent, qui d'ailleurs n'est pas lui-même définitif. Mais cette opinion, il fallait pouvoir la baser sur quelque chose, voir si, dans les temps présents, nous ne pourrions pas constater de nos propres yeux des faits pouvant servir à l'édification d'une théorie de l'évolution. Ces faits sont nombreux, certains ont été tout d'abord plus spécialement signalés par Lamarck, ce sont des faits de variation ; d'autres ont, au contraire, plus particulièrement attiré l'attention de Darwin, ce sont des faits de sélection. Le Lamarckisme, le Darwinisme, les deux théories actuellement les plus puissantes pour expliquer le mécanisme de l'évolution, sont sorties de l'étude de ces faits : nous allons en dire quelques mots.

Lamarck, constatant que les êtres vivants sont plongés dans un milieu dont on ne peut les séparer (on ne saurait concevoir un être vivant isolé), pensa que la structure de l'être devait forcément être fonction non seulement de ses énergies intrinsèques, mais aussi des énergies extrinsèques. Or, à supposer même que les énergies intrinsèques soient fixes, il suffit que les énergies extrinsèques soient modifiées pour que la résultante soit changée. Cette vue géniale de l'esprit, on en peut constater tous les jours l'exactitude : la variabilité des êtres vivants n'est pas une hypothèse, c'est un fait. On doit à la vérité dire que Lamarck lui-même n'a pas apporté beaucoup de preuves de sa théorie, mais ses continuateurs et adap-

les ont largement comblé la lacune. Cependant, les adversaires de l'évolution plaissant souvent agréablement les lamarckiens. « Vous êtes des malins, leur disent-ils, vous avez prudemment fixé à des milliers d'années le temps nécessaire pour qu'une espèce se modifie : Le moment venu de faire la constatation, nous serons tous morts. » On peut répondre : Il ne faut pas des milliers, ni même des dizaines d'années, mais seulement parfois quelques mois pour constater qu'une espèce varie quand on modifie le milieu. Il existe dans les marais salants, un petit crustacé qu'on appelle l'Artemia salina ; si on le fait vivre dans une eau plus riche en sel, il se transforme et devient ce qu'on avait appelé (l'ayant rencontré dans des conditions naturelles) A. Mulhausenii et dans ce nouveau milieu, cette espèce est fixée, car les femelles pondent des œufs qui donnent des A. Mulhausenii. Inversement A. Salina transporté dans de l'eau plus douce donne Branchipus stagnalis (espèce rencontrée aussi naturellement) et si on ne modifie pas les conditions, l'espèce est encore fixée ; les variations, en effet, sont transmises, sont héréditaires. Or, cette hérédité, pour beaucoup, constitue le vrai caractère spécifique. Il faudrait donc être de bien mauvaise foi pour nier, je ne dis pas la possibilité, mais la réalité des variations.

Darwin, de son côté, examinant les résultats si nets obtenus dans l'élevage, où l'on arrive à créer de véritables types bien déterminés par une savante sélection, c'est-à-dire en choisissant les reproducteurs présentant au maximum le type recherché, se demanda si on ne pourrait pas constater à côté de cette sélection artificielle des cas de sélection naturelle. Il pensa avoir trouvé un facteur prédominant de cette sélection dans la persistance du plus apte, qui fait que dans la struggle for life, ce sont les mieux armés qui subsistent. De fait, nous voyons tous les jours s'affirmer le bien fondé de cette conception, sous la forme de réalités tangibles. Mettons ensemble dans un terrain deux espèces végétales, l'est rare si au bout d'un certain temps, l'une n'a pas multiplié démesurément au préjudice de l'autre : Je ne veux citer pour exemple qu'un champ envahi par les mauvaises herbes. Le fait de la persistance du plus apte ne saurait donc être contesté. Ceci admis, si pour une raison ou pour une autre, un changement favorable est apparu chez certains êtres, ce sont ceux qui présentent cette modification qui ont le plus de chance de faire souche, et si la modification est héréditaire, voilà une nouvelle espèce mieux armée qui petit à petit se substituera à l'ancienne.

De plus, si le milieu varie, si certains types sont aptes à supporter cette modification, ils s'adapteront aux nouvelles conditions, tandis que d'autres types moins favorisés disparaîtront. Le deuxième facteur invoqué par Darwin pour expliquer l'évolution serait la sélection sexuelle, mais, à mon avis, ce deuxième facteur se confond un peu avec le premier, puisque c'est généralement le mâle le plus fort, le mieux adapté, qui fait souche. Enfin, un troisième facteur darwinien de l'évolution serait la disparition des organes inutilisés. (Insectes et oiseaux après des îles perdues au large, animaux aveugles des cavernes et des grands fonds, etc.). Ces facteurs sont, suivant mon opinion, un peu insuffisants. Ils font bien prévoir pourquoi une espèce prédominera ou disparaîtra, mais n'expliquent guère (même le troisième un peu trop spécial), pourquoi un changement se produise. Quelle sera la cause de ce changement ? Le hasard, il ne tient plus guère de place dans des théories sérieuses.

L'adaptation possible au nouveau milieu n'est pas non plus une explication satisfaisante. Cette restriction faite, il nous faut retenir comme acquis, qu'il existe réel-

lement une sélection naturelle qui trie et conserve les êtres les plus aptes et élimine peu à peu les autres.

Récemment, un botaniste hollandais, Hugo de Vries, en étudiant les produits donnés par un ensemencement de nombreuses graines de la même espèce, a constaté l'apparition spontanée chez certains individus de caractères nouveaux, lesquels se transmettaient héréditairement : et c'est là ce qu'il appelle des mutations. Pour lui, tous les changements observés dans les espèces au cours des âges sont des mutations : la doctrine est muette sur leur cause ; mais puisque ce sont là des faits scientifiquement observés, nous ne saurions les rejeter.

Les adversaires de la théorie évolutionniste se sont emparés avec joie de ces mutations qui leur donnaient une explication inespérée de faits certains (variation des espèces) qu'il leur répugnait de justifier par une doctrine abhorrée, et ils ont immédiatement proclamé la faillite de cette doctrine. Nous nous demandons vainement, comment la constatation des faits de mutation peut détruire celle des faits de variation et des faits de sélection.

Un savant n'a qu'une chose à faire : chercher la vérité. Or, voici le problème biologique qui se pose devant lui : Les espèces actuelles sont différentes des anciennes, dont quelques-unes ont disparu ; quelles sont les causes de ces différences et de ces disparitions. Et, s'il est de bonne foi, il répondra en faisant preuve d'un sage ecclésiastique (car l'absolu est souvent le faux) : Certaines espèces doivent leur origine à de lentes variations apparues au cours du conflit de l'être vivant et du milieu ambiant, d'autres à l'apparition brusque de caractères nouveaux ; d'autres encore se sont plus particulièrement maintenues parce que plus aptes, d'autres ont disparu parce que moins aptes, grâce à la sélection naturelle. De la sorte, il aura conscience d'avoir rendu justice aux trois grands savants que sont Lamarck, Darwin et de Vries. E. COUVREUR.

NOS FACULTÉS

FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE. — Une session d'examen pour la validation du stage officiel s'ouvrira le 28 juillet prochain.

Les candidats devront s'inscrire au secrétariat de la Faculté, du 3 au 13 juillet, et déposer les pièces suivantes : 1^o Acte de naissance ; 2^o Diplôme de bachelier ; 3^o Extraits d'inscription de stage.

NOS HOPITAUX

Internat des hôpitaux. — Les résultats du concours d'internat des hôpitaux de Lyon ont été proclamés hier après-midi.

M. Caillemier, qui présidait, a prononcé une éloquentة allocution, puis on a donné lecture des résultats suivants :

1^{er} M. Brette, auquel sera remise la trousse d'internat.

Viennent ensuite dans l'ordre : MM. Bouget, Perrenot, Bocca, Montbert, Gillet, Lacassagne, Sigaud, Maurizot, Michel, Eparvier, Durand, Verrier, Rigaud, Perret, Aigrot.

Le comité médico-chirurgical des Hospices ayant demandé la nomination de deux internes éventuels pour assurer le service à l'hôpital René Sabran, ont été désignés MM. Dupasquier et Laurent Fouilloux.

Sont nommés internes suppléants : MM. Bovier, Cobrat, Conrozier, Gaillard, Albert Badolle, Girard, Champel, Juvin, Raymond Badolle, Montaz, Vernay, G. Couturier, Garnier, Fribourg, Salle, Chenu, Archimbaud, Forraz, Mugniéry, de Mourgues, Philippon.

L'administration de l'asile départementale d'aliénés du Rhône rappelle à MM. les étudiants en médecine qui auraient l'intention de prendre part au concours d'internat des 7 et 8 juillet 1911, qu'ils doivent se faire inscrire au secrétariat de l'établissement, à Bron, avant le 27 juin courant, dernier délai.

École de Santé Militaire

Le Journal Officiel publie l'avis suivant :

Les élèves de l'école de service de santé militaire reçus en 1910 et accomplissant actuellement leur année de service militaire, les élèves reçus en 1911 et ayant satisfait à la loi sur le recrutement devront se présenter à l'école de service de santé à Lyon le jeudi 12 octobre 1911, à huit heures du matin.

LES HUMANITÉS

M. Clédat, doyen de la Faculté des lettres de Lyon, répond comme suit à l'enquête ouverte par la revue La Phalange sur « la question du latin » :

« Le temps me fait défaut pour répondre en détail à votre intéressante enquête. J'indiquerai seulement quelques points qui me paraissent essentiels.

« A mon avis, le souci des qualités de forme a sensiblement baissé chez nos étudiants depuis un certain nombre d'années. Ce mouvement de baisse est pour moi un effet de la spécialisation trop hâtive, introduite d'abord dans l'enseignement secondaire, ensuite dans l'enseignement supérieur.

« Je souhaite l'organisation, dans les Facultés des lettres, d'une année de culture générale, qui précéderait les licences spéciales.

« Je souhaite, pour l'enseignement secondaire, que les programmes soient allégés, et que les élèves fassent le plus longtemps possible des études communes, de façon à n'être plus obligés d'engager leur avenir à un âge où ni leurs parents, ni leurs maîtres, ni eux-mêmes, ne peuvent véritablement se rendre compte de leurs aptitudes.

« En ce qui touche les études latines, il faut distinguer entre la littérature et la langue. Parmi les plus éloquents défenseurs de l'humanisme, parmi ceux qui ont fait de très bonnes études classiques et qui sont en état de traduire, à l'aide d'un dictionnaire, un texte même difficile, il serait curieux de savoir combien ont jamais été capables de « lire » dans le texte une œuvre latine ou grecque, et combien l'ont fait. En réalité, c'est par des traductions que les élèves des sections classiques connaissent les œuvres antiques, — ou pourraient les connaître, car, bien souvent, même les meilleurs les ignorent, à l'exception des fragments plus ou moins étendus qu'ils ont eu l'occasion de voir dans les versions ou dans les explications orales. Il serait essentiel qu'un bon élève, sortant de l'enseignement secondaire, eût lu dans des traductions les œuvres capitales des diverses littératures, anciennes ou modernes, et, à ce point de vue, les programmes des lycées de jeunes filles sont bien supérieurs à ceux des lycées de garçons, et bien plus efficaces.

« Quant aux langues anciennes, la comparaison qu'on en peut faire avec le français est assurément une bonne gymnastique pour l'esprit, tout comme le même exercice appliqué aux langues étrangères modernes. Mais le latin offre en outre pour nous, et pour nos voisins d'Italie et d'Espagne, un intérêt particulier, car c'est notre langue même, sous sa forme la plus ancienne (il n'y a pas de solution de continuité entre le latin et les langues romanes). Ce n'est pas que la connaissance de cet état ancien puisse nous aider à maintenir ce qu'on est convenu d'appeler la « pureté » de la langue, en nous amenant à rapprocher d'une manière plus ou moins facile l'emploi actuel des mots français de leur valeur étymologique ; comme l'a fort bien dit Michel Bréal : « Plus le mot est détaché de ses origines, plus il est au service de la pensée. » Mais il ne saurait nous être indifférent de suivre les diverses étapes de l'évolution de la langue et de l'âme françaises, solidaires l'une de l'autre, depuis les origines jusqu'à nos jours.

« Je ne proposerai pas cependant que tous les élèves de l'enseignement secondaire soient mis en état de faire la version du baccalauréat. La connaissance du latin pourrait être limitée, pour ceux qui n'ont pas le goût des études classiques, à la pratique des flexions, d'un vocabulaire restreint (avec la bonne prononciation des mots), et des lois générales de la syntaxe, à peu près ce qu'on demande, depuis quelques années, aux candidats aux agrégations d'italien et d'espagnol. Tous les élèves se trouveraient ainsi, dans une sage mesure, initiés à l'histoire de notre langue en même temps qu'à celle de notre pays et de notre race. Ce minimum de connaissances latines exigerait peu de temps, et faciliterait singulièrement l'acquisition ultérieure des langues néo-latines,

— ce qui, même au point de vue pratique, ne serait pas un médiocre avantage.

« En résumé, allègement des programmes, retard de la spécialisation, étude sérieuse des grandes littératures, y compris celles de l'antiquité, insuffisamment connues aujourd'hui, même des élèves de la section A, enseignement généralisé des éléments du latin, telle serait ma conclusion. »

MISSIONS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES

A propos du chapitre 54 relatif au budget de l'Institut de France, le rapporteur au Sénat a fait d'intéressantes remarques sur la nécessité qu'il y aurait de ne pas morceler ces crédits à l'infini. Tout d'abord il s'étonne que depuis longtemps le ministère n'ait pas disposé de grosses subventions en faveur des grandes missions :

« N'y aurait-il plus de blanc sur la carte du monde ? Serions-nous privés de tous les documents scientifiques désirables ? Cela n'est guère probable, si l'on en juge par la liste des missions de ces dernières années. Il semble, au contraire, que nous ayons beaucoup à apprendre, tant les sujets de recherches y apparaissent nombreux et divers. Mais, si intéressants qu'ils soient, ils présentent, pour la plupart, un caractère d'études personnelles et spéciales ; et l'on aimerait à y rencontrer des entreprises plus vastes et d'un profit plus général.

« Certes, à considérer les titres universitaires de la plupart des « missionnaires », on est rassuré sur leur compétence. La plupart de ces voyages sont confiés à des professeurs ou chargés de cours de facultés ; et il faut reconnaître que les sommes qu'on leur alloue sont de petite importance, le plus souvent. Mais on se demande si, additionnées, ces sommes n'arriveraient pas à constituer un crédit suffisant pour assurer, dans des régions très imparfaitement connues encore, des recherches longues et périlleuses que des hommes indépendants et sans fonctions sont seuls, ou à peu près, disposés à entreprendre. On se demande également pourquoi les universités, qui ont aujourd'hui la personnalité civile et des caisses bien pourvues, ne se chargent pas elles-mêmes de défrayer leurs maîtres, quand ils ont besoin de vérifier un manuscrit dans les pays limitrophes de la France, comme l'Angleterre, l'Espagne, l'Italie, par exemple, ou de visiter un laboratoire. C'est au ministre qu'il appartient de rappeler à la commission des missions les raisons dont elle est née et les principes qu'elle se doit de défendre. Ne les oublie-t-elle pas en dispersant en poussières le crédit aujourd'hui si modeste — crédit d'ailleurs toujours distribué dans le premier trimestre de l'exercice en cours — et dont elle a le devoir d'indiquer l'emploi le plus utile ? Songez que l'admirable mission Charcot n'a dû son existence qu'à des initiatives autres que celles de la rue de Grenelle.

« L'an dernier, M. Maurice Faure, dans son remarquable rapport du budget de l'instruction publique, s'était inquiété, avant nous, de la répartition détériorée et de l'éparpillement de ces crédits. « On est frappé, disait-il, du grand nombre de voyages subventionnés ; et l'on se demande si quelques-uns n'ont pas un simple caractère d'agrément. Plusieurs se rapportent, en effet, à des recherches sur des questions très connues, qui ont été l'objet, dans plusieurs pays voisins, de publications entre lesquelles il n'y a guère que l'embaras du choix ! » On ne saurait mieux dire, et d'accord avec l'ancien rapporteur, hier encore ministre de l'instruction publique, nous appelons l'attention de l'administration sur la nécessité de n'accorder des missions rétribuées que lorsque l'intérêt scientifique et l'intérêt général en sont absolument démontrés. Il y va de l'avenir même de la science et du renom de notre pays.

« A l'appui de ces observations générales, la liste des missions accordées en 1909 nous permet de constater qu'une notable partie du crédit a été employée soit à indemniser les délégués du ministère ou des universités qui se sont rendus en Egypte à l'occasion du congrès international d'archéologie ou à d'autres congrès, soit à subventionner des savants qui poursuivent dans les bibliothèques des pays voisins des recherches

d'une utilité parfois restreinte ou d'un intérêt plus personnel et particulier que général.

« Depuis quelques années une somme de 8.000 francs est prélevée sur ce chapitre en vue de la préparation de l'édition internationale des œuvres de Leibnitz, entreprise par l'Institut. Tout en reconnaissant l'intérêt de cette publication, nous estimons que cette dépense ne se rapporte en rien aux missions, et qu'elle devrait être imputée sur les crédits de l'académie des inscriptions.

« Le crédit des missions est ainsi morcelé à l'excès, et il ne reste plus un ensemble suffisant pour subventionner une entreprise de longue haleine ; c'est ainsi que la mission Pelliot au Turkestan chinois, si riche en résultats, n'aurait pu être exécutée si l'Institut n'avait prélevé sur la fondation Piot le complément nécessaire à son exécution. Nous insistons pour que l'administration veuille bien renoncer à l'habitude prise depuis quelques années et réserve pour des missions importantes la majeure partie des sommes distribuées en bourses de voyage dans les pays limitrophes de la France. »

Écoles Supérieures de Commerce

Bourses. — Le concours annuel pour l'attribution de bourses commerciales de séjour à l'étranger est fixé aux 9 et 10 octobre 1911.

Ces bourses sont réservées aux jeunes gens libérés de tout service actif, âgés de 21 à 30 ans au 1^{er} juillet de l'année du concours, qui désirent aller s'établir hors d'Europe, dans une colonie française, sauf l'Algérie, ou en Russie.

Pour être admis à concourir, il faut être diplômé d'une Ecole supérieure de commerce reconnue par l'Etat, du certificat d'études pratiques commerciales et justifier s'être initié à la pratique des affaires pendant deux ans au moins dans le commerce ou l'industrie.

Peuvent également concourir les bacheliers, les candidats pourvus du certificat d'études primaires supérieures ou d'un certificat établissant qu'ils ont suivi pendant deux ans au moins les cours commerciaux d'une association recevant des encouragements du ministère du commerce, en justifiant de cinq ans de pratique au moins dans le commerce et l'industrie.

La valeur des bourses est fixée à 3.000 francs pour la première année et à 2.400 francs pour la seconde.

L'ÉTUDIANT JAPONAIS

De M. J.-C. Balet, dans la « Chronique médicale »

Généralement pauvre, et désirant arriver à quelque chose par l'étude, le Japonais venu de la province commence par choisir une chambre dans un *geshiku*, une chambre de quatre ou de six nattes. Dans un si petit espace, il n'y a point de place pour un meuble ; d'ailleurs, l'étudiant n'en a pas. Rien n'est plus facile que de faire l'inventaire de son mobilier.

Prenons-le au moment où démontent de son patron, qui le nourrit mal ou qu'il ne peut payer, il déménage vers un toit plus hospitalier. Il appelle un traîneur de *kuruma*, qui charge ses matelas roulés sur son véhicule ; puis il lui confie son *kôri*, boîte en osier, renfermant deux habits râpés et un chapeau éculé ; enfin, il installe, à côté de ses *futon*, une table de bois noir, mesurant 25 centimètres de long sur 20 de large et sur 10 de hauteur ; sa boîte à pincesaux et ses livres de classe ; lui, il suit la voiture, portant sa lampe d'une main, son gourdin de l'autre, et une couverture rouge sur les épaules.

Mürger, avec toute son imagination, n'avait pas rêvé d'une bohème si pauvre. Aussi, une chambre de six nattes étant encore un luxe et pouvant bien coûter une dizaine de francs de location mensuelle, les étudiants se groupent deux ou trois ensemble pour occuper le même logis.

Le patron du *geshiku* se rattrape sur la nourriture qu'il sert à ses pensionnaires. Elle varie de 5 à 7 yen (13 à 18 francs) par mois. Vous pensez quels menus confortables peut servir un Thénardier japonais pour ce prix-là ! En dehors du riz, le reste n'a de nom dans aucune langue.

Bien qu'ils aient le ventre élastique, capable de se serrer de plusieurs crans, les étudiants japonais trouvent parfois ces procédés exorbitants et le manifestent en démolissant la cuisine et en brisant les ustensiles de leur traiteur.

Quelques-uns préfèrent louer une chambre en ville, dans une maison privée, et faire leur popote aux heures de

loisir. Ceux qui ont goûté cette vie en ont gardé un souvenir ému. Entre deux leçons, on a le plaisir d'éplucher ses légumes, d'allumer le réchaud avec l'éventail, d'aspirer le fumet des sauces que l'on ne doit qu'à soi-même !

Mais, comme ceci est une grosse perte de temps et devient trop bourgeois d'ailleurs, on vient d'inventer les gargates à 3 sen. Quoi que l'on consomme, debout ou assis, un œuf ou une pomme de terre, un bol de riz ou un bitteck, le prix invariable de 3 sen (8 centimes) est exigé.

L'étudiant (*shosai*) japonais est généralement travailleur. Depuis l'époque lointaine où les Ito, les Mutsu, les Inoue, étudiaient en cachette l'anglais et les livres d'Europe, en s'engageant parfois comme boys de cabine sur les vapeurs étrangers, d'autres fois en louant leurs services à un résident, une fièvre de savoir a gagné tout le pays. Il est vrai de dire que le gouvernement de Meiji a tout fait pour l'entretenir ; l'organisation de l'instruction et sa diffusion sont tout simplement merveilleuses. Et puis, à l'opposé des anciens jours où l'on décapitait les hommes tout émus, la science peut mener à tout aujourd'hui. On a vu un journaliste devenir ministre ; plusieurs anciens *shosai*, dont les débuts ont été rudes, ont gravi tous les degrés et occupé des postes éminents. L'esprit de fonctionnarisme est né avec les horizons que découvrait la science ; il n'est plus un seul paysan pouvant pousser son fils, du lycée provincial aux écoles supérieures de Tokio, qui ne le fasse avec le secret espoir d'en faire au moins un *yakunin* (employé de l'Etat).

Aussi ces humbles campagnards, ces pauvres villageois sont-ils avertis à la besogne. Je parlais au début de ce jeune homme qui, la nuit, faisait le métier de *kurumaya* pour compléter ses frais d'école ; d'autres vont distribuer le lait ou les journaux de porte en porte, le matin, au point du jour. On les appelle *kugakusei*, les écoliers qui peinent pour apprendre. Quelques-uns préfèrent se louer comme portiers ou garçons chez des avocats, des médecins ou des députés. On leur donne la nourriture et le logement ; mais, comme ils sont pris toute la journée, ils ne peuvent fréquenter que les écoles du soir...

École de Notariat de Lyon

(EXAMENS)

Les examens de sortie de 2^e année pour l'obtention du diplôme auront lieu au Palais des Facultés, 15, quai Claude-Bernard ; savoir : la composition écrite le jeudi 29 juin, à 7 heures trois quarts du matin, et l'examen oral le samedi 1^{er} juillet, à la même heure.

Ce diplôme procure aux candidats qui l'obtiennent de très grands et de très réels avantages. Outre l'enseignement précieux et spécial, l'esprit de méthode et de travail que les élèves recueillent à l'école, la délivrance du diplôme leur assure : 1^o La dispense d'un an d'inscription de premier clerc au lieu de deux ans, inscription toujours difficile à obtenir dans les études de notaires et surtout à maintenir ; 2^o La dispense de deux ans de stage.

Les examens écrits et oraux de première année, nécessaires pour passer en seconde année, auront lieu les 26 et 27 juin, à 7 heures trois quarts du matin.

L'école de notariat de Lyon a été reconnue par l'Etat par décret présidentiel du 2 mai 1908.

L'Institut de Puériculture

On a récemment inauguré à Paris, à l'Hospice des enfants assistés, l'« Institut de puériculture », dont le docteur Variot, médecin en chef de cet hôpital, réclamait depuis longtemps la création. La cérémonie était présidée par M. Galli, président du Conseil général de la Seine, qui tint, dans son allocution, à préciser le but poursuivi et aujourd'hui atteint :

« Dans notre pays, dit-il, où les statistiques poussent des cris d'alarme à chaque recensement, où les familles nombreuses se font de plus en plus rares, il convient, par des soins physiques et moraux, de supprimer, d'atténuer au moins les causes de déchet social. Si une préoccupation, donc, s'impose à l'heure actuelle, impérieusement à nous, c'est bien la préoccupation de l'enfant, je veux dire la préoccupation même de la continuation et du développement de la race, de la famille nationale dont nous sommes. »

Le docteur Variot, et avec lui les savants qui ont si activement contribué aux progrès de l'hygiène infantile, tous les hommes qui les ont aidés dans leur action incessante près des pouvoirs publics, obéissant à cette noble préoccupation, se sont adressés maintes fois au Conseil général de la Seine et au Conseil municipal de Paris afin d'obtenir leur concours. Les deux assemblées ne l'ont jamais refusé... L'administration, les Chambres, le corps médical ne vous refusèrent pas davantage le légitime.

« *Germania docet* », répète-t-on volontiers à tout propos chez nos voisins, qui ont la prétention de regarder le monde. Sans éprouver pour notre nation cet orgueil irritant qui consiste à décerner toutes les qualités à soi, tous les défauts à autrui, nous pouvons dire, messieurs, que ce sont des médecins de France, qui les premiers, ont indiqué la voie de l'hygiène infantile. »

Ils sont aujourd'hui évanescents. Donnons-leur les moyens de reprendre la tête du grand mouvement scientifique dont ils furent les initiateurs, et mieux encore, créons, développons l'éducation sainte de la maternité, arrachons tous les prétextes d'humanitarisme dont ils se couvrent aux propagateurs de l'abominable et criminelle doctrine malthusienne.

Faisons de la patrie elle-même une véritable mère et conservons-lui le plus grand nombre possible d'enfants disposés et vigoureux, capables de la servir d'un corps robuste et d'un cœur reconnaissant. »

M. le docteur Variot, qui aura la direction du nouvel Institut, rappelle, à son tour, que dès le début il voulait non pas installer une « école de puériculture » ; il voulait fonder un véritable « institut de puériculture » avec ses laboratoires spéciaux et tout l'outillage technique indispensable.

« Mon but, dit-il, en créant le néologisme d'« institut de puériculture », était de spécifier qu'il serait à la fois un centre d'études et de recherches scientifiques pour les étudiants et les médecins et une école de vulgarisation populaire pour l'hygiène infantile. Je suis en effet de ceux qui pensent qu'à notre époque le savoir ou le technicien ne peut pas s'enfermer dans sa tour d'ivoire, qu'il doit au contraire faire profiter directement le public de ses connaissances pratiques et des progrès qu'il a pu réaliser dans son art. Cet état d'esprit, encore que peu répandu, n'est cependant pas nouveau, car l'illustre philosophe Auguste Comte se délassait de ses hautes spéculations en faisant des conférences populaires d'« astronomie ». »

C'est pourquoi l'« institut de puériculture » qu'on inaugure aujourd'hui possédera des laboratoires d'anatomie pathologique, de bactériologie, de radiologie, auxquels s'adjoindra bientôt un laboratoire spécial destiné aux études si importantes sur le lait. En somme, pour la section scientifique de l'Institut, les ressources dont dispose l'hôpital des Enfants Assistés seront adaptées par le docteur Variot et ses collaborateurs les docteurs Zuber, Barret, Lavielle, au fonctionnement des services nouveaux. Depuis trois ans d'ailleurs les médecins français et étrangers ont déjà appris à connaître le chemin de cet hôpital qui possède une mine inépuisable d'observations cliniques aussi bien pour l'étude de l'allaitement au sein (800 nourrices passent chaque année dans l'hospice venant de tous les départements) que pour l'allaitement artificiel.

Mais la section technique du nouvel institut ne doit pas faire négliger la section de puériculture qui reste en grande partie à organiser et pour laquelle le docteur Variot fait appel à la libéralité du Conseil général et du Conseil municipal.

La vulgarisation de l'hygiène infantile doit, dit l'éminent praticien, être faite à deux degrés :

1^o Aux femmes du peuple par la goutte de lait et la consultation des nourrices qui sera l'un des services les plus importants de notre institut.
2^o Aux jeunes filles, aux mères, aux institutrices, etc., par un cours régulier de puériculture, avec exercices pratiques, dans nos crèches, à la biberonnerie, etc.

La vulgarisation au second degré consistera dans un cours de puériculture à l'usage des jeunes filles — et non des enfants — des mères, des institutrices, des infirmières. Les conférences auront lieu le jeudi. On organisera en même temps des exercices pratiques à la crèche, à la nourricerie, à la biberonnerie. Pour stimuler le zèle des élèves, l'institut de puériculture délivrera après un examen sérieux des certificats attestant leurs connaissances en hygiène infantile.

En résumé, on trouvera à l'institut de puériculture la synthèse de nos méthodes françaises de puériculture tant au point de vue technique et scientifique qu'au point de vue pratique et même populaire.

Il faut, dit en terminant le docteur Variot, que le pays qui a produit Pasteur, dont les travaux sur la stérilisation des liquides organiques ont extraordinairement perfectionné l'allaitement artificiel, ont été des hommes tels que Marbeau, le fondateur des crèches, Budin, le créateur des consultations de nourrissons, Théophile Roussel, l'auteur de la loi célèbre sur la protection des nouveau-nés, pour ne parler que des morts, il faut que la France, qui a pris ainsi la première place pour faire progresser l'hygiène infantile, garde son avance et marche toujours, la comme ailleurs, à l'avant-garde de l'humanité.

LIÈGE FRANÇAISE DE L'ENSEIGNEMENT

M. H. Gorjus, adjoint à la mairie centrale, a fait, au siège du Comité des Dames Lyonnaises une intéressante causerie sur les caisses d'épargne françaises et étrangères.

L'orateur définit leur but général, et l'organisation spéciale des trois sortes qui existent en France : caisses d'épargne privées, caisses d'épargne municipale et caisse nationale postale, et compare les caisses d'épargne françaises aux caisses d'épargne étrangères.

En Angleterre, en Autriche, en Allemagne, en Italie, les caisses d'épargne sont des caisses privées qui peuvent apporter leur appui à des œuvres sociales et philanthropiques, alors que nos caisses françaises sont presque impuissantes.

Il cite particulièrement la caisse de Milan, qui, grâce au zèle persévérant de ses administrateurs, a sa liberté d'action et à son organisation, a pu participer pour une somme de 73.984.802 fr. 21 à des œuvres d'assistance et de prévoyance, telles qu'orphelins, asiles de vieillards, d'aveugles, de sourds-muets, d'aliénés, secours pour calamités publiques, patronages scolaires, jardins ouvriers, etc.

En France, la fortune personnelle des caisses d'épargne, qui s'élevait actuellement à 500.000.000 de francs, est entre les mains de l'Etat, ainsi que les 4.000.000 de francs des dépôts.

Les caisses d'épargne sont autorisées, sous certaines conditions, à disposer d'un cinquième seulement de leur fortune personnelle en faveur d'œuvres philanthropiques.

Leur action est très restreinte. Sans demander la liberté absolue des placements, il est nécessaire, indispensable même, que la loi du 20 juillet 1895 soit révisée, afin de donner plus de liberté aux caisses d'épargne, et de leur permettre de faire plus de bien.

Elles doivent même faciliter le petit commerce érosé par l'usure. Cette causerie a vivement intéressé l'auditoire, composé exclusivement de sociétaires venues là pour s'instruire sur une question si peu connue de la plupart d'entre elles.

Elles ont vivement remercié M. l'adjoint Gorjus de tout le dévouement qu'il apporte à toutes les œuvres d'éducation.

UNIVERSITÉ DE DIJON

Ecole réorganisée de médecine et de pharmacie

SESSION D'EXAMENS DE JUILLET-AOÛT 1911. — L'école réorganisée de médecine et de pharmacie ouvrira, en juillet-août, une session d'examen pour les candidats au *Doctorat*, et les aspirants aux diplômes de *Pharmacien*, d'*Hérboriste* et *sage-femme de deuxième classe*.

Le registre d'inscription sera ouvert au secrétariat de l'école, du 3 au 13 juillet inclus.

Les candidats qui voudraient subir l'examen de validation de stage devront s'inscrire aux mêmes époques et présenter les pièces habituelles.

Après la clôture du registre d'inscription, chaque candidat sera informé du jour où il devra se présenter à l'examen.

Conférences à la Faculté des Lettres

M. le docteur G. Gaertner, continuant la série de ses conférences en allemand, étudia, cette fois, devant son auditoire habituel, la vie et l'œuvre de Kleist, un poète dramatique des plus puissants et dont l'Allemagne littéraire s'apprête à fêter le centenaire.

Ce fut avec les mêmes qualités de clarté dans l'exposition, de netteté dans le débit, que notre conférencier relata les principaux épisodes de l'existence si tourmentée de l'auteur du *Prince de Homburg*.

Il s'attaqua, courageux, à la légende qui fait de Kleist un déséquilibré, dont le génie confinerait à la folie. En réalité, Kleist était, au point de vue physique, un nerveux et, au point de vue intellectuel et moral, une de ces natures d'élite, jamais satisfaites et qui ont placé leur idéal si haut qu'ils désespèrent de jamais pouvoir l'atteindre.

Puis, en critique averti, il analysa très finement, ses principaux chefs-d'œuvre dramatiques, insista particulièrement sur *Le Prince de Homburg*, ce drame si profondément humain qui « chez les contemporains par le réalisme « s caractères, *Käthe de Heilbronn*, cette œuvre si colorée, si vivante, à qui un cadre romantique, outre ses autres qualités, assure encore de nos jours une grande popularité en Allemagne.

Remercions encore une fois M. D. G. Gaertner de son initiative. Son essai, dont il a tout le mérite puisqu'il l'a tenté sous sa responsabilité personnelle, a pleinement réussi. Mais le devoir de l'Université maintenant, est de satisfaire ce besoin qui s'affirme tous les jours plus vif, d'entendre des conférences en langue étrangère. Or, il y a des lecteurs d'allemand et d'anglais à la Faculté des Lettres. Il faut leur demander, dès l'année prochaine, d'organiser pour tous ceux qui s'intéressent aux langues vivantes des causeries, autant que possible illustrées par des projections lumineuses.

Pourquoi la municipalité, par exemple, ne prêterait-elle pas son concours financier à cette œuvre. Il y a, en effet, parmi les Lyonnais, beaucoup de commerçants, d'industriels, de professeurs, de savants, sans compter les étudiants et les plus grands élèves de nos écoles primaires supérieures et des lycées, qui profiteraient de ces causeries et y trouveraient une occasion jusqu'ici absente de rafraîchir ces connaissances souvent péniblement acquises et si vite oubliées.

Nous ne doutons pas qu'une fois l'attention de M. le Doyen et de M. le Maire éveillée, ce projet, que nous leur soumettons, ne soit réalisé dès la rentrée de novembre.

MODÈRES

Société Lyonnaise des Beaux-Arts

L'assemblée générale annuelle a eu lieu le lundi 22 mai, au siège social. Après le discours du président et le rapport du trésorier établissant la situation financière, il a été procédé à la distribution des récompenses et au renouvellement du tiers sortant des membres du comité. Ont été élus ou réélus : Artistes, MM. Desjardins, Laurent, Boncat Alexandre, Ridet, Aubert, Euler, Bonniaud, Barjon, Perrachon, Médard et Tony Garnier. Amateurs, MM. Favre, Ballet-Gallifet, Brante, docteur Courmont, de Valence, et Félix Desvernay.

Le bureau pour l'exercice 1911-1912 est constitué comme suit :

Président, M. Bauer ;
Vice-présidents, MM. le docteur Beauvisage, Tollet et Rogniat ;
Secrétaire général, M. Rougier ;
Secrétaires adjoints, MM. Roux et Perrachon ;
Trésorier, M. Nicolas ;
Trésoriers adjoints, MM. Brante et Audras ;
Archiviste, M. Félix Desvernay.

Le comité a fixé l'ouverture de sa 25^e exposition au jeudi 8 février 1912.

LE " FRANÇAIS " dans nos Colonies Africaines

Le *Temps* s'étonne, à juste titre, que le « français » ne soit enseigné nulle part dans nos colonies de l'Afrique Occidentale. Partout ailleurs, à Madagascar, en Indo-Chine, non pas d'ailleurs peut-être sans difficulté, le « français » est enseigné et appris par l'indigène, qui tient à être au courant de la culture occidentale. Voici, d'ailleurs, les réflexions que suggère, à notre grand confrère, un pareil état de choses :

Dans son numéro du 21 février dernier, le *Temps* signalait une particularité étrange de notre administration dans l'Afrique occidentale. Ce pays contient des hommes de plus de trente races différentes, parlant chacune un idiome particulier. Cette macédoine de peuples a besoin d'une langue commune pour se comprendre. Or ayant à choisir pour ce rôle entre l'arabe et le français, nous favorisons l'arabe.

Nous avons fondé en Afrique occidentale un seul établissement que l'on puisse appeler d'enseignement secondaire, et c'est un établissement arabe, la « medersa » de Djenne. La littérature arabe était essentiellement religieuse, nous nous trouvons, en la répandant, répandre l'islam, et reconnaître, aux yeux de nos sujets, la supériorité de la culture islamique. En même temps, nous obligeons les tribunaux indigènes à formuler leurs jugements en arabe et les chefs indigènes à correspondre avec nos administrateurs en arabe également. Nous mettons donc notre influence au service d'une religion particulière, qu'il n'est nullement de notre intérêt de propager. Nous écartons systématiquement nos sujets de notre civilisation. Et nous leur imposons une langue qui leur est tout aussi étrangère que le français, et qui est bien plus difficile à apprendre. Cela donnait d'ailleurs les résultats les plus extraordinaires.

Nos administrateurs ne savent pas l'arabe, les chefs indigènes ne le savent pas davantage, et la correspondance se faisait par des marabouts, dont nous grossissions ainsi, bien inutilement, l'importance, et qui ne sont eux-mêmes que médiocres arabisants. En résumé, personne n'avait une connaissance bien sérieuse de la langue dont on se servait ; et on s'écrivait d'un bout à l'autre de l'Afrique occidentale dans un informe patois.

Nos raisons semblent avoir frappé le gouvernement général de l'Afrique occidentale. Le currier nous apporte une circulaire du 8 mai par laquelle il met fin à cette situation paradoxale. Désormais les jugements des tribunaux indigènes devront être formulés et la correspondance des chefs indigènes rédigée en français. Cela veut dire que quiconque sera tenté de participer à l'administration du pays devra désormais étudier le français, et non l'arabe. L'Afrique occidentale cessera d'être un pays de culture musulmane et deviendra un pays de culture française. Comme il s'agit d'un territoire qui est trois fois grand comme celui de la France et d'une population d'au moins 10 millions d'âmes, on voit que la mesure n'est pas de petite importance.

Ce qui se passait en Afrique occidentale s'est produit dans toutes nos autres colonies. Partout nous avons mis une hésitation étonnante à répandre notre langue. Pourquoi ? Si on allait au fond des choses, on découvrirait sans doute que cela provenait des vertus qu'on lui attribue. On est persuadé — et sans doute à très juste raison — que l'indigène qui apprend est autrement apte à la lutte pour la vie que celui qui ignore. On ne s'était pas encore aperçu que plus les indigènes se pénétraient de notre civilisation et plus ils devenaient à la fois d'habiles producteurs et des clients sérieux. On redoutait leur activité économique au lieu de chercher à la développer. Mais peu à peu ce préjugé disparaît. On se rend compte qu'à des degrés divers, suivant le pays, l'enseignement du français dans nos colonies répond à une nécessité. Dans l'Afrique occidentale et dans l'Afrique équatoriale, la connaissance du français répond au besoin d'une langue commune. A Madagascar et en Indo-Chine, le français est l'instrument indispensable à tout indigène qui veut prendre quelque idée de la culture occidentale. Il n'y a plus que dans ce dernier pays que

l'enseignement du français rencontre encore des résistances, ou tout au moins des timidités. Nous espérons que le nouveau ministre des Colonies et le nouveau gouverneur général de l'Indo Chine sauront les vaincre.

A L'ACADÉMIE DE LYON

L'Académie de Lyon a procédé hier à une triple élection : une dans la classe des sciences (section de mathématiques) et deux dans la classe des lettres (section d'économie et section de philosophie et d'économie politique).

Au premier siège, en remplacement de M. Lafon, professeur honoraire à la Faculté des sciences, passé à l'éméritat, M. Armand, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, chargé du service du Rhône, a été élu par 35 voix contre 2 bulletins blancs.

Au second siège, vacant par suite du décès de M. Devaux, recteur des Facultés catholiques, M. le chanoine Vanel, curé de Saint-Bonaventure, a été élu par 27 voix, contre 4 bulletins blancs et 2 nuls.

Au troisième siège, en remplacement de M. Berlioux, professeur honoraire à la Faculté des Lettres, décédé, M. Maurice Courant, maître de conférences à la Faculté des lettres, professeur à l'École d'enseignement colonial fondée par la Chambre de commerce, a été élu par 28 voix contre 6 bulletins blancs.

VARIÉTÉS

La fortune de l'Institut de France

L'Institut de France est considéré comme une personne civile particulière. Il possède les domaines de Chantilly et de Langais, ce qui fait de lui un des plus grands propriétaires fonciers de France. En outre, par la somme des arrérages dont il peut disposer on se rend aisément compte de la fortune qu'elle gère.

Les arrérages de 1910 se partageaient ainsi :

Académie française, 464.315 fr. 62 ; Académie des inscriptions et belles-lettres, 230.358 fr. 23 ; Académie des sciences, 618.884 fr. 45 ; Académie des beaux-arts, 364.919 fr. 90 ; Académie des sciences morales et politiques, 244.774 fr. 04 ; Institut de France, 433.955 fr. 23, ce qui fait un total de 2.357.187 fr. 47.

DERNIERS NOUVEAUX

MEDICALES ET SCIENTIFIQUES

Bouasse H. : Cours de mathématiques générales, br. 20 fr., net 18 fr.
Richter : Traité de chimie organique, cart. 25 fr., net 22 fr. 50.
Beltzer Francis : La chimie industrielle moderne, br. 20 fr., net 18 fr.
Croce Benedetto : Philosophie de la pratique, économie et éthique, br. 7 fr. 50, net 6 fr. 75.

Dupré et Nathan : Le langage musical, br. 3 fr. 75, net 3 fr. 25.
Fliche : Flore fossile du Trias en Lorraine et Franche-Comté, br. 25 fr., net 22 fr. 50.
Eisenmenger : La géologie, ses phénomènes, br. 4 fr., net 3 fr. 50.
Segond : Curnot et la psychologie vitaliste, br. 5 fr. 50, net 5 fr. 25.
Lehnert : La technique du froid, cart. 6 fr., net 5 fr. 50.

Radiguer : Navigation sous-marine, cart. 5 fr., net 4 fr. 50.
Seyewetz : Le négatif en photographie, cart. 5 fr., net 4 fr. 50.
Brunhes : La géographie physique, br. 20 fr., net 18 fr.
Hovelacque : La linguistique, br. 1 fr. 95.

Vaschide : Le sommeil et les rêves, br. 3 fr. 50, net 3 fr.
Cambon Victor : La France au travail (Lyon, St-Etienne, Grenoble, Dijon), br. 4 fr., net 3 fr. 50.
De la méthode dans les sciences, 2^e série, br. 3 fr. 50, net 3 fr.
Houillelevine : Le ciel et l'atmosphère, br. 3 fr. 50, net 3 fr.
Hütto : Manuel de l'ingénieur, 2 vol. reliure souple 30 fr., net 27 fr.
Raubaud : Technique de l'aéroplane, cart. 5 fr., net 4 fr. 50.
Duhem : Traité d'énergétique et de thermodynamique, tome 1^{er}, br. 18 fr., net 16 fr.

Tous ces livres se trouvent à la **Grande Librairie Médicale et Scientifique, A. MALOINE, 6, rue de la Charité, à Lyon.**

Vente. — Achat de Bibliothèques. — Location. — Echanges. — **Grandes galeries ouvertes.** — Entrée libre.

Feuilleton du *Lyon Universitaire*

L'Enseignement Primaire Obligatoire

PROPOSITION DE LOI

TITRE 1^{er}

Dispositions générales.

Art. 1^{er}. — L'enseignement primaire obligatoire, tel qu'il est défini par l'article 1^{er} de la loi du 28 mars 1882, comprend deux degrés :

L'instruction élémentaire ;
L'instruction complémentaire.

Art. 2. — L'obligation de l'instruction élémentaire continue d'être régie par l'article 4 de la loi du 28 mars 1882.

Toutefois, les autorités scolaires permettront, soit aux élèves qui en feront la demande de prolonger leur séjour à l'école publique jusqu'à l'âge de quatorze ans, soit aux élèves munis du certificat d'études de passer de l'âge de douze ans révolus dans un autre établissement d'enseignement public ou privé.

Aux aveugles, sourds-muets et enfants anormaux, il sera fait application des lois du 15 avril 1909 et du (2).

Art. 3. — L'instruction complémentaire est obligatoire, aux conditions établies par la présente loi, pour les jeunes gens des deux sexes, à partir de leur sortie de l'école primaire élémentaire, pendant un laps de trois années ou jusqu'à ce qu'ils justifient avoir suivi trois périodes de cours complémentaires professionnels d'au moins quarante semaines chacune, à raison de quatre heures par semaine.

(2) Projet de loi adopté par la Chambre le 22 mars 1910, en instance devant le Sénat.

Cette obligation peut être remplie dans des établissements publics ou privés.

Sont considérés comme remplissant cette obligation les jeunes gens inscrits dans un établissement d'enseignement primaire supérieur, professionnel, technique, secondaire ou supérieur.

En sont dispensés ceux auxquels un certificat d'incapacité physique a été délivré par un médecin inspecteur des écoles.

Art. 4. — Il est institué deux certificats d'études primaires.

Le premier, certificat d'études primaires élémentaires, est décerné après un examen public auquel peuvent se présenter les enfants âgés de douze ans révolus. Les conditions d'obtention et les formes de l'examen sont déterminées par des règlements rendus en conseil supérieur de l'instruction publique.

Le second, certificat d'études complémentaires professionnelles, est décerné après un examen public auquel peuvent se présenter, à partir de l'âge de quinze ans, les jeunes gens remplissant les conditions prévues à l'article 3. Ce certificat prend le nom de certificat de fin d'apprentissage ou brevet d'apprenti s'il est complété par les épreuves techniques requises par la loi sur l'apprentissage. Les conditions d'obtention et les formes de l'examen sont déterminées par la commission instituée à l'article 25.

Art. 5. — L'application de la présente loi et la protection des enfants appelés à en bénéficier est confiée, à titre d'intervention amiable, au conseil de l'école institué par l'article 12, sans préjudice de l'action officielle des autorités scolaires, administratives et judiciaires.

Est assimilée aux autres infractions partielles à la loi sur l'instruction obligatoire et donne lieu à la même répression suivant la même procédure le fait par des parents ou par des tiers d'empêcher pour un motif quelconque la participation des élèves aux exercices réglementaires de l'école ou du cours.

Art. 6. — Sera puni d'une amende de 100 à 1.000 fr. quiconque, par des faits faux ou calomnieux tendant à dessiner dans le public, ou par dons, promesses, menaces ou voies de fait, ou en leur faisant craindre soit la perte de leur emploi, soit un dommage dans leurs biens ou leurs personnes, aura soustrait ou tenté de soustraire soit les parents, soit les enfants, à tout ou partie des prescriptions de la présente loi ou des empêcher d'user des facultés qu'elle leur confère.

TITRE II

De l'enseignement élémentaire.

CHAPITRE 1^{er}

Art. 7 (3). — Le père, le tuteur, la personne qui a la garde de l'enfant, le patron chez qui l'enfant est placé, devra, quinze jours au moins avant l'époque de la rentrée des classes, faire savoir au maire de la commune s'il entend faire donner à l'enfant l'instruction dans la famille ou dans une école publique ou privée ; dans ces deux derniers cas, il indiquera l'école choisie.

Les familles domiciliées à proximité de deux ou plusieurs écoles publiques ont la faculté de faire inscrire leurs enfants à l'une ou à l'autre de ces écoles, qu'elles soient ou non sur le territoire de leur commune, à moins qu'elle ne compte déjà le nombre maximum d'élèves autorisé par les règlements.

En cas de contestation et sur la demande soit du maire, soit des parents, le conseil départemental statue en dernier ressort.

Art. 8 (4). — Chaque année, le maire dresse la liste de tous les enfants âgés

(3) Texte de l'article 7 de la loi du 28 mars 1882, sans changement.

(4) Texte de l'article 8 sans autre changement que la suppression des mots : « d'accord avec la commission municipale scolaire ».

de six à treize ans, et avise les personnes qui ont charge de ces enfants de l'époque de la rentrée des classes.

En cas de non déclaration, quinze jours avant l'époque de la rentrée, de la part des parents et autres personnes responsables, il insérera d'office l'enfant à l'une des écoles publiques et en avertira la personne responsable.

Huit jours avant la rentrée des classes, il remet aux directeurs d'écoles publiques et privées la liste des enfants qui doivent suivre leurs écoles. Un double de ces listes est adressé par lui à l'inspecteur primaire.

Art. 9 (5). — Lorsqu'un enfant quitte l'école, les parents ou les personnes responsables doivent en donner immédiatement avis au maire et indiquer de quelle façon l'enfant recevra l'instruction à l'avenir.

Art. 10 (6). — Lorsqu'un enfant manque momentanément l'école, les parents ou les personnes responsables doivent faire connaître au directeur ou à la directrice les motifs de son absence.

Les directeurs et les directrices des écoles publiques et privées doivent tenir un registre d'appel qui constate, pour chaque classe, l'absence des élèves inscrits. A la fin de chaque mois, ils adresseront au maire et à l'inspecteur primaire un extrait de ce registre, avec l'indication du nombre des absences et des motifs invoqués.

Art. 11 (7). — Tout directeur d'école privé qui ne se sera conformé aux prescriptions de l'article précédent sera, sur le rapport de l'inspecteur primaire, déferé au conseil départemental.

Le conseil départemental pourra pro-

(5) Sans changement.
(6) Sans changement.

COURAGE ET DOULEUR. — La douleur est l'école du courage, mais pour le malade, c'est un facteur inutile de complication de la maladie, puisqu'elle affaiblit toujours le moral et ainsi amoindrit la force de résistance physique.

mac délicat ou un intestin sensible; il suffira d'ajouter au quart d'un verre d'eau ou de tisane chaude qui sert à les avaler, une pincée de bicarbonate de soude.

Les maladies de peau sont souvent l'avant-garde des maladies générales. Par elles, il semble que la nature nous préviennent de nous soigner à temps et des périls qui nous menacent.

du sang. Pour toutes ces maladies de peau, on aura avant tout recours au Cadum parce que son efficacité est rapide et certaine.

CYCLES "LAPIERRE" Touriste - Route - Piste ACCESSOIRES au PRIX du GROS CATALOGUE FRANCO

Eaux Minérales Naturelles Anc. Mais. CHASTAGNER, J. CACHAT, R. SALLAVARD DESSAUX & TRUCHON

PARIS-LONDRES MAX ENGLISH TAILOR 7, Rue Président-Carnot

MODERN SCHOOL ANGLAIS ALLEMAND Leçons Traductions ITALIEN ESPAGNOL LYON - 32, Rue de la République, 32 - LYON

AMEUBLEMENTS COMPLETS Rayons de bureaux, bibliothèques, sièges et tentures HENRI BONJOUR, FABRICANT

L'EAU MINERALE POUR LES ARTHRIQUES. — On a souvent dit qu'une partie du genre humain pouvait être rangée parmi les arthritiques rhumatisants, alors que l'autre fournissait la classe des tuberculeux.

tion, aux anémiques même qui y trouvent des sources ferrugineuses, exporte des eaux de table d'une conservation indéfinie, d'une valeur constante, qui doivent devenir l'eau préférée, habituelle des malades comme des bien portants.

TABLEAU DES EXAMENS

DEUXIEME EXAMEN DE DOCTORAT Jury : MM. Morat, président; Cluzet, Regaud.

Candidats : MM. Goullioud, Rivier, Renoux, Descombins.

EPREUVE OBSTETRICALE DU CINQUIEME EXAMEN DE DOCTORAT (1re partie) Jury : MM. Fabre, président; Commancheur, Voron.

DEUXIEME EXAMEN DE DOCTORAT Jury : MM. Hugouneq, président; Doyon, Regaud.

EPREUVE PRACTIQUE DU QUATRIEME EXAMEN DE DOCTORAT (Oral) Jury : MM. Lacassagne, président; Pic, Lesieur.

QUATRIEME EXAMEN DE DOCTORAT (Oral) Jury : MM. Lacassagne, président; Pic, Lesieur.

EPREUVE PRACTIQUE D'ANATOMIE PATHOLOGIQUE DU TROISIEME EXAMEN DE DOCTORAT (2e partie) Jury : MM. Paviot, président; Mouriquand, Arloing.

DEUXIEME EXAMEN DE DOCTORAT Jury : MM. Renault, président; Morat, Cluzet.

QUATRIEME EXAMEN DE DOCTORAT (Oral) Jury : MM. Courmont (J.), président; Collet, Etienne Martin.

TROISIEME EXAMEN DE DOCTORAT (Première partie : Oral) Jury : MM. Pollosson (A.), président; Commancheur, Thévenot.

CINQUIEME EXAMEN DE DOCTORAT (1re partie) Jury : MM. Rollet, président; Leriche, Thévenot.

DEUXIEME EXAMEN DE DOCTORAT Jury : MM. Renault, président; Doyon, Regaud.

QUATRIEME EXAMEN DE DOCTORAT (Oral) Jury : MM. Courmont (J.), président; Collet, Etienne Martin.

TROISIEME EXAMEN DE DOCTORAT (Deuxième partie) Jury : MM. Teissier, président; Nicolas, Lannois.

DEUXIEME EXAMEN DE DOCTORAT (1re partie) Jury : MM. Rollet, président; Leriche, Thévenot.

QUATRIEME EXAMEN DE DOCTORAT (Oral) Jury : MM. Courmont (J.), président; Collet, Etienne Martin.

DEUXIEME EXAMEN DE DOCTORAT (2e partie) Jury : MM. Renault, président; Doyon, Morel.

DEUXIEME EXAMEN DE DOCTORAT (Oral) Jury : MM. Courmont (J.), président; Collet, Etienne Martin.

QUATRIEME EXAMEN DE DOCTORAT (Oral) Jury : MM. Courmont (J.), président; Collet, Etienne Martin.

CINQUIEME EXAMEN DE DOCTORAT (Oral) Jury : MM. Courmont (J.), président; Collet, Etienne Martin.

DEUXIEME EXAMEN DE DOCTORAT (Oral) Jury : MM. Courmont (J.), président; Collet, Etienne Martin.

QUATRIEME EXAMEN DE DOCTORAT (Oral) Jury : MM. Courmont (J.), président; Collet, Etienne Martin.

DEUXIEME EXAMEN DE DOCTORAT (Oral) Jury : MM. Courmont (J.), président; Collet, Etienne Martin.

QUATRIEME EXAMEN DE DOCTORAT (Oral) Jury : MM. Courmont (J.), président; Collet, Etienne Martin.

DEUXIEME EXAMEN DE DOCTORAT (Oral) Jury : MM. Courmont (J.), président; Collet, Etienne Martin.

QUATRIEME EXAMEN DE DOCTORAT (Oral) Jury : MM. Courmont (J.), président; Collet, Etienne Martin.

DEUXIEME EXAMEN DE DOCTORAT (Oral) Jury : MM. Courmont (J.), président; Collet, Etienne Martin.

QUATRIEME EXAMEN DE DOCTORAT (Oral) Jury : MM. Courmont (J.), président; Collet, Etienne Martin.

DEUXIEME EXAMEN DE DOCTORAT (Oral) Jury : MM. Courmont (J.), président; Collet, Etienne Martin.

QUATRIEME EXAMEN DE DOCTORAT (Oral) Jury : MM. Courmont (J.), président; Collet, Etienne Martin.

DEUXIEME EXAMEN DE DOCTORAT (Oral) Jury : MM. Courmont (J.), président; Collet, Etienne Martin.

QUATRIEME EXAMEN DE DOCTORAT (Oral) Jury : MM. Courmont (J.), président; Collet, Etienne Martin.

NOUVEAUTES SCIENTIFIQUES ET LITTERAIRES Nouvelle Pratique Médico-Chirurgicale illustrée, publiée par Brissaud, Pinard et Reclus.

G' BAZAR DE L'HOTEL-DE-VILLE LYON Place des Terreaux R. d'Algérie, r. Constantine

SPECIALITE de CHAUSSURES Pour Pieds difformes, Bots, etc. ORTHOPÉDIE

GONET Location de Pianos et d'Instruments à Cordes FLUTES et CLARINETTES

EUMICTINE INDICATIONS : Blennorrhagie, Cystites, Néphrites, Pyérites, Pyélonéphrites, Pylorites, Bactériurie, Phosphaturie, Ammoniorie

The Sport CHEMISIER 16, RUE DE LA REPUBLIQUE 21, Rue Terme LYON

INSTALLATION de LUMIERE et TELEPHONES Appareils téléphoniques pour réseaux de l'Etat

MAISON A. DALLOZ 9, Rue Gentil, LYON Téléphone 3-39

LINOLEUMS BOURRELETS de CALFEUTRAGE PERFECTIONNES LOUIS GIRARD

MESDAMES Si vous êtes FALES, TRISTES, NERVEUSES

MAISON BOULADE J.GAMBS LYON, 8, Place des Jacobins

BIBLIOTHEQUES LIVRES Achat permanent au comptant N'ACHETEZ rien sans voir nos OCCASIONS

A L'OMBRELLERIE MODERNE Maison de 1er ordre, fondée en 1890

OFFICE UNIVERSEL Renseignements de toute nature. Enquêtes sûres et précises.

AU CHEVAL BLANC Spécialité de Linoléum pur liège

THE SPORTSMEN VETEMENTS BONNETERIE G. DENAT & P. CASSAS

INSTALLATIONS SANITAIRES MATERIEL COMPLET D'HYDROTHERAPIE

BEAL Frères Succs 15, Rue de la République, LYON

AU MERISIER Rue de la Barre, 4 LYON

PETIT PARIS LINGERIE, BLANC, BONNETERIE

INSTRUMENTS DE CHIRURGIE MOBILIER ASEPTIQUE Maison LAFAY & SOUEL

CAOUTCHOUC GUTTA, FIBRE, ANIANTE T. GONTARD

INJECTIONS INDOLORES. — Parmi toutes les méthodes employées dans le traitement de la syphilis, celle des injections intra-musculaires profondes a conquis la première place à cause de son efficacité certaine, et de son dosage rigoureux de la qualité de mercure absorbé. Le seul reproche à faire à ce traitement est la douleur qu'il provoque, surtout chez les nerveux.

COMMENT APPRÉCIER UN BON MÉDICAMENT ? — Ce n'est pas tout que de découvrir un médicament dont les indications sont multiples et réelles ; il faut encore que ce médicament possède des qualités permettant son emploi à tous les sexes, les âges et ne cause aucun danger pour un organisme déjà affaibli par le fait même de la maladie. Ces qualités, nous les résumerons ainsi : efficacité certaine, rapidité et persistance de l'action, absorption rapide par le corps, absence d'accumulation par facilité de l'élimination par les excréments, défaut de toxicité. Ce sont toutes ces qualités que les médecins ont reconnues aux CACHETS RONZIÈRE. Les affections justiciables des CACHETS RONZIÈRE sont tous les troubles douloureux en général : migraines, névralgies, maux de dents, douleurs rhumatismales, les troubles généraux de la puberté, ménopause, dysménorrhée, etc. Le cachet, 0 fr. 20 ; la boîte, 2 fr., toutes pharmacies et grande Pharmacie Universelle, 51, rue de la Bourse, Lyon.

La Semaine sportive

Le temps semble lointain où un vol de 500 mètres en ligne droite paraissait une chose tenant du prodige. Le Circuit Européen a eu le succès qu'il méritait ; l'organisation en a été parfaite et le départ, malgré les nombreux concurrents qui se mettaient en ligne, n'a donné lieu à aucun accident. Pourquoi faut-il que cette journée, qui comptera dans les annales de l'aviation, ait été attristée par trois morts ? C'est la rançon inévitable du progrès et on comprend mieux les accidents d'aéroplane que les accidents des premières courses d'automobiles. Malgré les accidents mortels survenus à Princeteau, Le Martin et Landron, les autres concurrents ont continué la course sans faiblesse. A Liège, le premier fut Vidart ; Kimmerling, le pilote lyonnais, était neuvième. L'escadre Liège-Spa-Liège a été enlevée par Vadrines battant de quelques minutes Vidart. L'étape d'Utrecht a été remisée au jeudi 22 juin pour cause de tempête.

HIPPISME
Quand on arrive des courses du Grand-Camp, l'hippodrome de Villeurbanne semble restreint et les champs peu garnis. C'était l'impression de dimanche dernier. Au reste, le temps avait empêché le public de venir nombreux à cette réunion et ce qui se voit rarement à Villeurbanne, on débute par un walk-over de l'écurie Ph. Savigny. Malgré tout, les courses suivantes furent intéressantes et, comme il faut se contenter de ce qu'on a, il n'y a qu'à louer la Société Sportive du Rhône des efforts qu'elle fait, pour arriver à donner aux Lyonnais, des réunions nombreuses et réussies. Dimanche, à 2 heures, courses à Villeurbanne. Les engagements sont nombreux et si le temps se maintient au beau, nous aurons un joli régal d'hippisme.

CHEMINS DE FER P.-L.-M.

CARTES D'EXCURSIONS (1^{re}, 2^e et 3^e classes, individuelles ou de famille), dans le Dauphiné, la Savoie, le Jura, l'Auvergne et les Cévennes.
Emission dans toutes les gares du réseau, du 15 juin au 15 septembre. Ces cartes donnant droit à :
La libre circulation pendant 15 ou 30 jours sur les lignes de la zone choisie ;
Un voyage aller et retour, avec arrêts facultatifs, entre le point de départ et l'une quelconque des gares du périmètre de la zone. Si ce voyage dépasse 300 kilomètres, les prix sont augmentés pour chaque kilomètre en plus de : 0 fr. 065 en 1^{re} classe, 0 fr. 045 en 2^e classe et 0 fr. 03 en 3^e classe.
Les cartes de famille comportent les réductions suivantes sur les prix des cartes individuelles : 2^e carte : 10 % ; 3^e carte : 20 % ; 4^e carte : 30 % ; 5^e carte : 40 % ; 6^e carte et les suivantes : 50 %.
La demande de cartes doit être faite sur un formulaire (délivré dans les gares) et être adressée, avec un portrait photographié de chacun des titulaires, à Paris, 6 heures avant le départ du train, 3 jours à l'avance dans les autres gares.
BILLETS DE VOYAGES CIRCULAIRES EN ITALIE. — La Compagnie délivre, toute l'année, à la gare de Paris P.-L.-M., et dans les principales gares situées sur les itinéraires, des billets de voyages circulaires à itinéraires fixes, permettant de visiter les parties les plus intéressantes de l'Italie.
La nomenclature complète de ces voyages figure dans le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M., vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares du réseau.
Ci-après, à titre d'exemple, l'indication d'un voyage circulaire au départ de Paris :

Voulez-vous être bien habillés et pas cher? Allez Au Tailleur Moderne
55, Cours de la Liberté et Rue de l'Épée, 1
VOIR LES ÉTALAGES — EXPOSITION DES NOUVEAUTES DE LA SAISON
Une réduction de 5/10 sera consentie à tout acheteur porteur de sa carte d'étudiant ou d'un n° de Lyon Universitaire

Itinéraire (81 A 2) : Paris, Dijon, Lyon, Tarascon (ou Clermont-Ferrand), Cette, Nîmes, Tarascon (ou Cette, Le Caillat, Saint-Gilles), Marseille, Vintimille, Sanremo, Gènes, Novi, Alexandrie, Mortara, (ou Voghera, Pavie), Milan, Turin, Modane, Culoz, Bourg (ou Lyon), Mâcon, Dijon, Paris.
(Ce voyage peut être effectué dans le sens inverse).
Prix : 1^{re} classe, 191 fr. 55 ; 2^e classe, 139 fr. 90.
Validité : 60 jours. — Arrêts facultatifs sur tout le parcours.

Echos des Spectacles

OLYMPIA MUSIC-HALL. — De semaine en semaine les prodigieux spectacles du splendide music-hall estival prennent de plus en plus d'importance à tous les points de vue, et surtout sur la prodigalité des débuts, car depuis vendredi huit nouveaux numéros sont venus augmenter l'attrait du programme actuel qui est vraiment corsé, soit comme attractions, soit comme vedettes réputées. La troupe Alph Villi tient la tête d'affiche et fait passer de délicieux instants dans leur amusante pantomime intitulée : « 10 minutes dans une ferme anglaise » ; rien ne manque dans ce numéro extraordinaire pour provoquer la plus excessive hilarité, sauts, cascades sur des bicyclettes, tout contribue à la plus excessive gaieté ; par contraste, on apprécie beaucoup les Phidias, dans des poses plastiques d'un bel effet ; ce sont de belles visions d'art provoquant l'admiration ; très forts les Menars, dans leurs exercices de force ; les trois Augustes sont des clowns miniature fort drôles, doublés de sauteurs et de bons musiciens. Et en raison de son colossal succès, cette brillante étoile qu'est la Rapha se fait entendre encore quelques jours avant son départ pour l'étranger où elle est engagée à prix d'or ; de même que pour l'entraînant Stradel, on aura la bonne chance d'entendre le brillant artiste dans ses récentes nouveautés. Une ancienne connaissance que le public a revu avec un certain plaisir, et dont le retour a été joyeusement fêté, c'est notre joyeux trouper Bérardy, qui obtient toujours un gros succès dans ses chansons de tour-lourou où il est inimitable. Et pour compléter la série des débuts Mlle Luce Berthyl, de Parisiana ; M. Vilette, diseur ; Hari Chevalier, comique typique, sont frénétiquement acclamés, ainsi qu'une phalange de bons artistes. Dimanche, grande matinée ; jeudi, matinée à prix réduits. Vendredi, la plus curieuse attraction du siècle.
CASINO-KURSAAL. — Assister à la représentation de cinq ou six des vues aussi amusantes qu'émouvantes et à celle d'autant de comédies amusantes ou de vaudevilles joyeux, faire deux ou trois longs voyages à travers le monde dans les pays les plus éloignés, prendre part à la cérémonie du jour ou être témoin de tous les événements qui peuvent se produire, tels sont les principaux numéros qui composent le programme de spectacle de famille que donne tous les jours à 2 h. 1/2, à 4 h. 1/2 et le soir à 8 h. 1/2, l'Impérial Kinématograph dans la salle de théâtre du Casino-Kursaal.
CINEMA-PATHE-GROLEE (6, rue Grolee). — Spectacle choisi pour les familles, actualités et toutes les nouveautés. Pathe frères. Orchestre symphonique. En matinée, séances d'une heure, de 2 h. 30 à 8 h. 30. Le soir, grande séance, de 8 h. 30 à 11 heures.
CINEMA-MONCEY PATHE FRERES. 98, rue Dunois. — Représentation tous les soirs, à 8 heures, Jeudis, dimanches et fêtes, matinée à 2 h. 30. Tous les mardis, changement de programme.

ÉCOLE DE Culture Physique
18, Place Bellecour, LYON
Méthode scientifique du Professeur AUG. CLAUDE
SAUVÉ - FORCÉ
et BEAUTE PLASTIQUE
Appareils de tout de police, de la capitale
DIMINUTION DE L'OBESITÉ
Léçons d'anatomie et de physiologie pratiques

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES PHONOGRAPHES PATHÉ
DÉPOT DE LYON : 15, Rue de la République
PRIX DE GROS Spécialement accordés à MM. les PHARMACIENS
ENVOI DES CATALOGUES ET RÉPERTOIRES ILLUSTRÉS FRANCO
Pour la Vente en Gros : 3, Quai de l'Hôpital, LYON

AÉRO-ASPIRATEUR A. LONGHI
BREVETÉ S. G. D. G.
2, Grande-Rue de la Croix-Rousse
Appareil le plus simple et le moins coûteux (22 fr.) pour la ventilation des chambres et l'aspiration des poussières.
Adopté par les Ministères de la Guerre, de la Marine, la Ville de Lyon, les Hôpitaux, et approuvé par la Faculté de Médecine.
Depuis 2 ans, plus de 3.000 installations.

SAUVEZ VOS CHEVEUX AVEC LE MERVEILLEUX PÉTROLE HAHN
RÉGÉNÉRATEUR ANTISEPTIQUE
EN VENTE PARTOUT. PHARMACIENS, PARFUMIERS
GROS : F. VIBERT CHIMISTE AV. BERTHELOT LYON

Maison spéciale pour le transport des Malades et des Blessés
A TOUTES DISTANCES
Par Voiture-Ambulance Automobile
Chauffeur à la Vapeur et du déodorant perfectionnement
plus confortable
Jean MOUTIN
LYON, 6, quai Gailleton (Près la place de la Charité)
Téléphone 28-70

GRANDS BAINS DES TERREAUX
5, rue Sainte-Marie-des-Terreaux (Près la rue d'Algérie)
— LYON —
Établissement de 1^{er} ordre. Traitements et Bains médicaux, Frictions et Massages, Bains de Vapeur, Hydrothérapie complète.
Charles TRUCCHI, Propriétaire
Photographie d'Art et d'Industrie
de MÉDECINE et de CHIRURGIE
CH. VOLATIER
Successeur de J. GARCIN
Maison fondée en 1855
APPAREILS PHOTOGRAPHIQUES DE PRÉCISION - FOURNITURES
50, rue Childesbert (au 1^{er}) LYON
Annexe : Paroisse du Grand-Terrain
Le propriétaire-gérant : PAUL MAILLET
Imp. WALTENER et Cie, 3, rue Stella, Lyon.

ABONNÉS - SOUSCRIPTEURS
recommandés par le Lyon-Universitaire
P. MORAUD, 19-28, rue du Piat, Librairie, Papeterie, Imprimerie.
PAUL BIONDETTI, Bandagiste-Herniaire, Mécanicien-Orthopédiste, 71, rue de la République, Lyon.
Mme RAMBAUD-COLLET, pension de famille, rue Vendôme, 109-111-113, près cours Morand. Prix modéré.

UN PROGRÈS REEL
Le savoir, l'intelligence et l'activité peuvent se transformer en capital, par l'assurance sur la vie ; aussi cette forme merveilleuse d'épargne se propage-t-elle très rapidement de nos jours.
Ce qui importe, c'est de rechercher la Compagnie qui offre le maximum d'avantages, puisque la nouvelle loi de contrôle les met toutes sur le même rang au point de vue de la sécurité.
LA MONDIALE, administrée par les Notabilités Financières et Industrielles du Nord, donne l'assurance au meilleur marché (tarif minimum imposé par le Ministère du Travail) et répartit en outre à ses assurés la totalité de ses bénéfices (11 % de la prime depuis sa fondation).
Elle donne, en outre, la police la plus claire et la plus libérale.
Pour tous renseignements, écrire ou s'adresser :
A. M. H. DE LA GRANDVILLE, directeur, 70, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.

ANIODOL
LE PLUS PUISSANT
Antiseptique Désodorisant
Sans Mercure, ni Cuivre - Ne tache pas - Ni Toxique, ni Caustique.
OBSTÉTRIQUE - CHIRURGIE - MALADIES INFECTIEUSES
SOLUTION COMMERCIALE au 1/100. (Une grande cuillerée dans 1 litre d'eau pour usage courant).
PUISSANCES (Établies par M^r FOUARD, Ch^o à l'INSTITUT PASTEUR)
BACTÉRICIDE 23.40 sur le Bacille typhique
ANTISEPTIQUE 52.85
Celles du Phénol étant : 1.85 et du Sublimé : 20.
SAVON BACTÉRICIDE A L'ANIODOL 2%
POUDRE D'ANIODOL INSOLUBLE remplace l'IODOPORME
Echant^o S^o de l'ANIODOL, 32, Rue des Mathurins, PARIS. - SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS.

HIPPOSARCINE ROY
Suc musculaire intégral exprimé à froid, le plus riche en azote Glycogène, hémoglobine, phosphates et fer. Une cuillerée à bouche contient tous les principes actifs de 125 gr. de viande crue
Spécifique des tuberculoses, de l'anémie, de tout état de consommation, d'affaiblissement précoce dans les périodes de croissance, de grossesse, d'allaitement
GIVAUDAN, LAVIROTTE & C^o, 8, Quai des Étroits, LYON
ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE A MM. LES DOCTEURS

LE NOUVEAU PNEU HUTCHINSON
EST INCOMPARABLE

GUITINE BLANCHET
Spécialité végétale antiseptique active de VIGOR ALBERT
Ouvr^o d'une communication à la Société Nationale de Médecine
MÉDICAMENT NOUVEAU de l'HYPERTENSION
qui remplace les iodures dans l'artério-sclérose, les athéromes, la goutte, la néphro-sclérose, l'hépatite, les troubles du système, les accidents de la ménopause, les épistaxis de la puberté, le glaucome et surtout les hémoptyses des tuberculés et les bronchites.
PILULES dosées à 0.05, 6 à 8 par jour entre les repas.
Pharmacie BLANCHET 5, pl. des Cordeliers LYON

PETITES DOUCHES LYONNAISES
Bains par Asperersion 0.30
4 ÉTABLISSEMENTS A LYON
48, rue de la République. | 278, avenue de Saxe.
7, cours Lafayette. | 7, grande rue de Cuire.

ANTISEPTIQUES LAROCHE
VILLEFRANCHE-sur-SAONE
COTONS HYDROPHILES
Crêpes Larochette
Catguts, soies, produits stérilisés
Représentant : R. BOSSOT, 24, r. Lanterne, LYON

Bandages, Ceintures et Bas à Varices, Orthopédie, Prothèse
M. LACOMBE
Lyon, 23, Rue Auguste-Comte, 23, LYON
Médaille de Collaborateur à l'Exposition de Lyon 1904

Teinture, apprêt et dégraissage PERFECTIONNÉS
Pour hommes, dames et enfants
Maison RÉGNEUX-ARNAUDON
BELLE, Successeur
34, Rue Franklin, 34
— LYON —

Établissement fondé en 1840, ouvert à tous les Docteurs
MAISON de CONValescence et de SANTÉ
Villa des Roses
62, Rue de Francheville
Saint-Irénée, LYON
Téléphone N° 41-80
Grands Parcs avec Pavillons d'isolement pour le traitement des Maladies Nerveuses et de la Neurasthénie.
SOINS SPÉCIAUX POUR PERSONNES AGÉES
Connaissances — Cure de Régime — Neurothérapie

Restaurant de la Place Gailleton
47, Rue Saint-Hélène
Près le pont des Facultés
J. BILLARD
PENSION DE FAMILLE
Depuis 70 francs par mois

FARINES POUR REGIMES
Diabète, dyspepsie, entérites, etc.
PAINS ET PÂTES AU GLUTEN
Légumes secs toujours renouvelés
H. LENOIR
12, Place de la Miséricorde, LYON

Hors Concours DEMANDEZ PARTOUT LE SUC SIMON Liqueur Select Très Digestive DÉLICIEUSE A L'ÉTOU BLANC

"OMEGA"
20 fr. comptant, 10 par mois
Marius LECOMTE Fils
15, Quai de Retz, LYON
J^e DESHERTAUD
PHOTOGRAPHE
31, 35, Rue Victor-Hugo
LYON Téléphone 39-03

de pince-nez sans monture et de verres à double-foyer
L. LANDROZ OPTIQUE EN TOUS GENRES
1, Place des Jacobins (au 1^{er}) LYON

COFFRES-FORTS BAUCHE
LYON
Rue Président-Carnot, 7

FOURNITURES GÉNÉRALES
TRAVAUX, Développement, Tirage, Agrandissement
Conditions spéciales à MM. les Professeurs et Étudiants
100 gr. Viande Crue
DE BŒUF, DE MOUTON, DE CHEVAL
DONNANT FROID
50 gr. Suc Frais
AVEC LA
PRESSE A. PETIT
38, Boulevard des Brotteaux, LYON

TEINTURE et DÉGRAISSAGE
Travail soigné, Prix modérés
BLANCHAGE AMÉRICAIN DE FAUX-COLS et MARCHETTES
Droit en 24 heures
MAISON AYBRAM
6, Avenue Berthelot, LYON
ON LIVRE A DOMICILE

Etablissements Typographiques
WALTENER & C^{ie}
LYON PARIS
3, Rue Stella, 3 | Place du Caire, 2
Tél. 15-39 | Tél. 138-38

Imprimerie WALTENER & C^{ie} 3, Rue Stella, 3 LYON
THÈSES DE DROIT et de MÉDECINE
SUPPRESSION des POMPES DE TOUS SYSTÈMES et Couverture des Puits ouverts PAR LE DESSUS de PUIXS de SÉCURITÉ ou ÉLEVATEUR D'EAU à toutes profondeurs
Les Docteurs conseillent, pour éviter toujours de l'eau saumée, d'employer le Dessus de Puits de Sécurité qui sort à l'air l'eau à toutes profondeurs et évite tous les accidents. Ne craint nullement la gelée pour la pose ni pour le fonctionnement, système breveté hors concours dans les Expositions, se place sans frais, et sans réparations sur tous les puits, communal, mitoyen, ordinaire, ancien et nouveau et à n'importe quel diamètre.
Prix 150 fr.
 Paiement après satisfaction.
De plus est envoyé à l'essai et repris sans aucune indemnité s'il ne convient pas.
Envoi franco du catalogue ainsi que du duplicata du Journal Officiel concernant la loi sur les eaux potables votée et promulguée le 19 février 1902 et mise en vigueur le 19 février 1903.
S'adresser à MM. L. JONET & C^{ie} à RAISMES (Nord)
Membre de la Société d'Hygiène de France.
Fournisseurs de la Compagnie des Chemins de fer de Nord, des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, et d'autres grandes Compagnies ainsi que d'un grand nombre de Communes.
Membre du Jury, Hors concours Ville de Paris, Exposition de 1900.
Fonctionnant à plus de 100 mètres. — NOMBREUSES RÉFÉRENCES
ON DEMANDE DES REPRÉSENTANTS

AMEUBLEMENTS DE TOUS STYLES
Location, Réparation, Installation
Maison V^o ROBIN & ses Fils
FONDÉE EN 1850
Atelier et Magasin : 38, Quai Gailleton, LYON
(Ancien Quai de la Charité)
Conditions spéciales pour les Étudiants et les membres de l'Université lyonnaise

AU CHINOIS
11, Rue Centrale, LYON
(Etre la rue Dubois et l'église St-Nicolas)
Fabrique de PAPIERS PEINTS Imitation vitraux
Spécialités d'articles utiles pour clinique, hôpitaux, chambres de malades, etc.
Papiers sanitaires lavables, Tekko (imitation soie), Saubure (toiles peintes), solides à la désinfection et à la lumière. — Sur demande envoi de collections.